

En Belgique, le régulateur des jeux sous tension



Emmanuel GOLDSTEIN

Publié le 23 octobre 2025 . Lecture estimée : 5 min



Sous-dotée et dépassée par la croissance du marché, la Commission des jeux de hasard belge (CJH) alerte sur son manque de moyens. Dans une Europe obsédée par la discipline budgétaire, la France, paradoxalement championne du dépassement des comptes publics, n'est pas épargnée. Quand les finances vacillent, la régulation devient la première victime collatérale

En Belgique, la [Commission des jeux de hasard](#), en tant que régulateur des jeux, traverse une crise silencieuse mais profonde. Alors que le marché continue de croître, l'autorité de contrôle dénonce un sous-financement chronique qui compromet sa capacité à agir.

Selon The Brussels Times, le produit brut des jeux (PBJ) a atteint 1,7 milliard d'euros en 2023, en hausse de 16,7 % par rapport à 2022, un record depuis la pandémie. Mais cette vitalité économique masque une fragilité structurelle : les moyens de la CJH stagnent, tandis que les missions se multiplient.

Le taux de recouvrement des amendes infligées aux opérateurs n'a pas dépassé 21 % en 2024, faute de ressources suffisantes pour en assurer la poursuite. Dans ce contexte, le régulateur des jeux peine à remplir ses nouvelles obligations : contrôle du respect de l'âge minimum de 21 ans, lutte contre les sites illégaux, surveillance publicitaire ou encore application du décret royal restreignant la promotion des jeux.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion